

rte. de Herve 104 – 4651 Battice

Tel: 087/69.26.02 Fax: 087/69.26.40

E-Mail:

<u>certification@comitedulait.be</u> Internetseite: www.comitedulait.be

# Notification d'activité se référant au mode de production biologique

(Règlement UE 2018/848 art. 34 et art 36, et le règlement délégué UE 2021/715)

Coordonnées producteur/agriculteur et/ou groupe d'opérateurs					
Producteur □ (cocher la case)	Groupe d'opérateurs □(cocher la case)				
Nom (du producteur ou du responsable du groupe + compléter la liste des membres du groupe reprise ci-dessous)					
Structure juridique (ex. indépendant, association,)					
Adresse (si l'adresse où sont menées les activités bio est différente, notez-la aussi)	Rue – n°  CP – Localité  Adresse activités si différente :				
Tél :			Fax :		
Mail					
N° TVA / n° établissement	/				
Activités animales (Cas des groupes d'opérateurs, veuillez nous envoyer la liste des activités des animaux par membre du groupe)  Le responsable de l'exploitation susmentionnée donne son accord au CdL afin que les organismes d'inspection puissent accéder à ses données SANITEL pour le n° de troupeau					
Туре	Nombre (à indiquer)	Туре		Nombre (à indiquer)	
Bovins < 1 an		Porcs			
Bovins de 1 à 2 ans		Truies ou verrats			
Bovins > 2 ans		Agneaux			
Vaches allaitantes (veau compris)		Brebis allaitantes			
Vaches laitières		Chèvres ou brebis laitières			
Juments allaitantes ou étalons		Poulets de chair			
Juments laitières		Poules pondeuses			
Dindes		Canards			
Lapins		Autres :			

FEU-BIO-00009(2) 1/4



rte. de Herve 104 - 4651 Battice

Tel: 087/69.26.02 Fax: 087/69.26.40

E-Mail:

certification@comitedulait.be Internetseite: www.comitedulait.be

### Notification d'activité se référant au mode de production biologique

(Règlement UE 2018/848 art. 34 et art 36, et le règlement délégué UE 2021/715)

Activités végétales (Pour les groupes d'opérateurs veuillez envoyer le tableau « notification parcelles », complet et signé pour chaque membre du groupe)

Complétez le tableau joint « notification parcelles » (FEU-BIO-00002) ET transmettez une copie de votre déclaration PAC avec les orthophotoplans.

Votre exploitation est-elle déjà en bio ?	Oui / non (barrez la mention inutile)		
Si OUI, indiquez votre organisme certificateur précédent			
Avez-vous aussi des activités non bio dans votre exploitation ?	Oui / non (barrez la mention inutile) Si oui, indiquez quelles activités ne sont pas en bio :		
Le début de la conversion débute au plus tôt à la <u>date de réception</u> par le CDL de la notification d'activité (avec la notification des parcelles) et du contrat en 2 exemplaires.  Si vous démarrez votre engagement bio après cette date, veuillez mentionner la date prévue :			
Exercez-vous d'autres activités ? (ex. transformation à la ferme, vente directe). Si oui, précisez			
<b>Plan d'exploitation</b> (joindre un plan qui mentionne au minimum les éléments ci-dessous pour les activités			

bio ET non bio. Il doit etre <u>date</u> et les <u>dimensions</u> annotees ; precisez ce qui est destine au bio et

- position des étables / poulaillers et leur dimension / capacité
- position des silos (couloir, tours) et leur capacité de stockage
- position des hangars de stockage et leur capacité (aussi ceux en dehors de l'exploitation)
- toute autre information utile

FEU-BIO-00009(2) 2/4



rte. de Herve 104 - 4651 Battice

Tel: 087/69.26.02 Fax: 087/69.26.40

E-Mail:

<u>certification@comitedulait.be</u> Internetseite: www.comitedulait.be

## Notification d'activité se référant au mode de production biologique

(Règlement UE 2018/848 art. 34 et art 36, et le règlement délégué UE 2021/715)

#### Groupes d'opérateurs :

(Règlement UE 2018/848 art. 34 et art 36, et le règlement délégué UE 2021/715)

 $Conditions\ de\ certification\ d'un\ groupe\ d'opérateurs: cf\ FEU-BIO-00010\ «\ Note\ explicative\ -\ agriculture\ biologique\ »$ 

Nom de l'opérateur	N° d'entreprise	Adresse du site	Chiffre d'affaire annuel Bio / ou valeur standard de la production biologique (estimation)	N° de troupeau	Signature du membre

FEU-BIO-00009(2) 3/ 4



rte. de Herve 104 – 4651 Battice

Tel: 087/69.26.02 Fax: 087/69.26.40

E-Mail:

<u>certification@comitedulait.be</u> Internetseite: www.comitedulait.be

# Notification d'activité se référant au mode de production biologique

(Règlement UE 2018/848 art. 34 et art 36, et le règlement délégué UE 2021/715)

Je, soussigné,	duction biologique. Ces règles sont notamment définies ion et d'actes délégués et les Arrêtés régionaux et le contrôle de mon exploitation au CdL. Je m'engage en cours d'année par rapport à ce formulaire de et les données de mon certificat sur son site			
Je certifie que les informations indiquées sur ce formulaire ainsi que sur le formulaire de notification de parcelles sont sincères et véritables.				
Date :	Signature :			
Merci de renvoyer les documents suivants <u>complétés</u> et <u>signés</u> au CdL :				
<ul> <li>le formulaire de notification d'activités</li> <li>la notification des parcelles accompagnée des orthoph</li> <li>le plan d'exploitation</li> <li>le contrat en deux exemplaires</li> <li>Par courrier au Comité du Lait, route de Herve 104, 465</li> <li>Par mail à l'adresse certification@comitedulait.be</li> <li>Par fax au 087/69.26.40</li> </ul>				

Réservé au CDL	
Date de réception de la notification :	Tous les doc. présents et en ordre : oui / non
·	·
Remarques:	Date de prise d'effet :
·	·

FEU-BIO-00009(2) 4/ 4